

COMMISSION chargée de l'examen du projet de
de loi, adopté par la Chambre des Députés,
relatif à l'importation des viandes de porc
de provenance étrangère. (N° 188, session 1882).
— Nommée le 13 mai 1882.

MM.

- 1^{er} BUREAU : DAUPHINOT.
2^e — CHALLEMEL-LACOUR.
3^e — DE LA SICOTIÈRE.
4^e — TESTELIN.
5^e — FAYE.
6^e — WURTZ.
7^e — MASSÉ.
8^e — COMTE HENRI DE LUR-SALUCES.
9^e — BARNE.



Séance du 12 Mai 1882.

La séance est ouverte à une heure quinze minutes.
Président d'âge, M. De Sur-Saluces. Secrétaire d'âge,
M. Narne. Le bureau provisoire est confirmé par
l'élection. M. Dauphinaud s'est excusé de ne pouvoir assister à la séance.

Chaque membre de la commission fait connaître
les circonstances de son élection sans le bureau qu'il
représente.

La commission sur la demande de M. Wurtz
décide que le texte de la loi, pas de nouveau,
examiné.

M. Wurtz est nommé rapporteur.

La prochaine séance de la Commission sera
fixée ultérieurement.

La séance est levée à deux heures.

Le Président :

Le Secrétaire :

(Signature)

(Signature: H. Narne)

Séance du 9 juin 1882.

La séance est ouverte à une heure et quart
sous la présidence de M. De Sur-Saluces. M. Payer
s'est excusé de ne pouvoir assister à la séance.

M. Wurtz a la parole et lit son projet de
rapport.

Après quelques observations de M. Costelin, la
Commission approuve, à l'unanimité, le remarquable rapport
de M. Wurtz qui conduit à l'adoption du projet de loi,
tel qu'il a été voté par la chambre des députés.

Le rapport sera lu au cours de la séance
de ce jour. - La séance est levée à deux heures $\frac{1}{2}$.

Le Président :

Le Secrétaire :

(Signature)

(Signature: H. Narne)